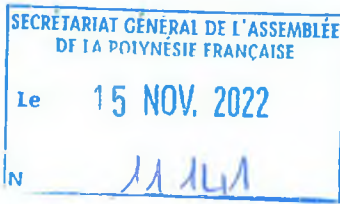


QUESTION ORALE

Au gouvernement de Polynésie française



N° 186/2022/GTH/CAB/JH/rh
Papeetē, le 15 novembre 2022.

A l'attention de Monsieur Edouard FRITCH

Président de la Polynésie française

En charge du Tourisme, de l'Egalité des territoires et des Relations internationales

Objet : Demande de précisions sur le financement des augmentations du moni ru'au et des allocations familiales pour les 3 régimes.

Monsieur le Président,

Comme vous l'avez annoncé lors de votre discours d'ouverture de la présente session budgétaire, vous avez souhaité que « certaines prestations sociales soient augmentées, notamment par soucis d'accompagner les plus faibles d'entre-nous. »

Vous avez donc décidé, à travers le collectif budgétaire n°4 adopté par votre majorité, de « revaloriser de 5000 F CFP, à compter du mois de décembre 2022, les allocations familiales pour les trois régimes, et non pas seulement pour le RSPF. Cette mesure concernera près de 30.000 familles polynésiennes et 62.000 enfants de notre fenua. »

De la même manière, vous avez augmenté de 5000F CFP le minimum vieillesse pour le porter à hauteur de 85 000 F CFP. Vous aviez déclaré que « cette augmentation concernera près de 17.000 polynésiennes et polynésiens ».

« Ces mesures pèsent pour 274 millions F CFP sur le budget général, pour servir les bénéficiaires du régime des non-salariés (RNS), et du régime général des salariés (RGS). Un redéploiement des crédits pour 120 millions F CFP est opéré à la mission 991 - gestion financière, pour servir les ressortissants du régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF). »

Monsieur le Président pouvez-vous nous préciser si ces mesures seront pérennisées en 2023 ? Dans l'affirmative, qui financera pour le RGS, le Pays ou les partenaires sociaux ?

Je vous remercie pour votre réponse.




M. James HEAUX

Page 1 sur 1
M. James HEAUX

Représentant à l'Assemblée de Polynésie française

Rue du D' Cassiau - B.P. 714 - 98 713 Papeete - Polynésie française - Tel : 40 41 60 63